



CERTIFICAT D'HOMOLOGATION PISTE NATIONALE

L'homologation de(s) la (les) piste(s) suivante(s) est confirmée : oui

LIEU OU STATION : Karellis Montrichier

Discipline	GEANT			
Piste pour :	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>
Nom de la piste	LA SOMMA			
Catégorie	U16			
Altitude départ (m) :	2300			
Altitude arrivée (m) :	2100			
Dénivelé (m) :	200			
Longueur (m) :	850			
Sous le N° d'homologation	3822/02/20			

Piste(s) enregistrée(s) par la Fédération Française de Ski conformément aux prescriptions du RFCS.

Inspecteur : Mario Mascia

Date d'expiration (1) :
07/30

Fait le : 16 Février 2020
Le Responsable National
des Homologations de Pistes Alpines.

Le Président de la FFS.

Fédération Française de Ski
50, rue des Marquisats - B.P. 2451
74011 ANNECY CEDEX
Tél. 04.50.51.40.34 - Fax 04.50.51.75.90

(1) : La date d'expiration peut être remise en cause si la piste a subi des modifications naturelles ou artificielles ou que les règlements et les caractéristiques techniques n'ont pas été modifiés. (Voir article 11.3.8 – Homologation des pistes)

www.ffs.fr



CERTIFICAT D'HOMOLOGATION PISTE NATIONALE

L'homologation de(s) la (les) piste(s) suivante(s) est confirmée : oui

LIEU OU STATION : Karellis Montrichier

Discipline	SUPER GEANT	SUPER GEANT		
Piste pour :	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>
Nom de la piste	LA SOMMA			
Catégorie	U16	U16		
Altitude départ (m) :	2345	2345		
Altitude arrivée (m) :	2030	2100		
Dénivelé (m) :	315	245		
Longueur (m) :	1280	1040		
Sous le N° d'homologation	3820/02/20	3821/02/20		

Piste(s) enregistrée(s) par la Fédération Française de Ski conformément aux prescriptions du RFCS.

Inspecteur : Mario Mascia

Date d'expiration (1) :

07/25

Fait le : 16 Février 2020

Le Responsable National
des Homologations de Pistes Alpines.

Le Président de la FFS.

Fédération Française de Ski
50, rue des Marquisats - B.P. 2451
74011 ANNECY CEDEX
Tél. 04.50.51.40.34 - Fax 04.50.51.75.90

(1) : La date d'expiration peut être remise en cause si la piste a subi des modifications naturelles ou artificielles ou que les règlements et les caractéristiques techniques n'ont pas été modifiés. (Voir article 11.3.8 – Homologation des pistes)

www.ffs.fr



FEDERATION FRANCAISE DE SKI

Rapport d'inspection : Pistes Alpines Nationales

JLC/MF – Novembre 2014

Rapport d'inspection : Homologation Ré homologation

1. Comité : SA..... Lieu : **LES KARELLIS** Nom de la piste: **LA SOMMA**
2. Adresse à contacter : **Monsieur LECOMTE Sylvain, rue du Général Gerlotto 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE**
Tél. : GSM : **06 10 85 83 43**
- Email : **cds.les.karellis@orange.fr**
3. Déjà inspecté par : **MARIO MASCIA**

Ancien N° d'homologation	3270/12/15			
--------------------------	-------------------	--	--	--

4.

Piste pour :	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>
Discipline	SG	SG	GS	
Catégorie	U12-U14-U16	U10-U12-U14	U10-U12-U14	
Altitude départ (m) :	2345	2345	2300	
Altitude arrivée (m) :	2030	2100	2100	
Dénivelé (m) :	315	245	200	
Longueur (m) :	1280	1040	850	
Pente moyenne % :	24	24	24	
Pente maximum % :	37	37	37	
Pente minimum % :	12	12	12	
Orientation de la piste :	NORD/EST	NORD/EST	NORD/EST	

5. Branchement d'eau : **NON**
6. Neige de culture : **NON**
7. Cette piste est-elle déjà en bon état ? **OUI**
8. Taxe payée le : **13/01/2020**
- Montant du chèque : **30 euros**
9. Les besoins d'amélioration avant homologation :

- 10 : Travaux achevés ?
11. Mesure de protection et de sécurité qui sont nécessaires :

Filet B en amont de l'arrivée située à 2100 m en protection du ruisseau en contrebas, côté droit en descendant
Filet B au niveau du pylone 3 du télésiège et également filet B le long de la piste côté gauche en descendant altitude 2070 toujours en protection de ce pylone
Piste fermée au public le jour de compétition

Important ! Le jury peut demander toutes protections supplémentaires

12. Possibilités d'évacuation en cas d'accident :

Tout le long de la piste

13. Possibilités de liaison départ -arrivée (téléphone et câble de chronométrage) :

Ondes : OUI / Câbles : BIPAIR / Radios : OUI

14 . Remontées mécaniques Précisez : Capacité horaire/personnes :

TSD 6 places du Vinouve 2000 p/h
puis Télésiège 4 places des Arpents 1800 p/h

15. Etaient présent à l'inspection (Nom/Prénom/Fonction) :

Monsieur LECOMTE Sylvain, Président du Club

16. Observations générales :

Piste très intéressante avec beaucoup de mouvements de terrain,

17. Conclusions :

PISTE HOMOLOGABLE

18. Les dossiers sont-ils complets ? OUI

- Homologation – Ré-homologation : Documents techniques :

* Photo * Croquis * Profil * Descriptif * Plan de situation

Autres documents

Lieu et date : Les Karellis, 13/01/2020

L'inspecteur Régional :

Signature :

Mario MASCIA



DEMANDE : d'homologation de ré-homologation pour une inspection :
 NATIONALE et/ou **INTERNATIONALE** d'une piste **ALPINE**.

03/2019

**CE DOCUMENT EST A COMPLETER ET A ADRESSER à L'INSPECTEUR NATIONAL FIS POUR UNE HOMOLOGATION Internationale ET AU RESPONSABLE REGIONAL POUR UNE HOMOLOGATION Régionale ACCOMPAGNE DES 4 PIECES DEMANDEES (11.3.2).
 A la réception du dossier l'inspecteur vous contactera afin de fixer une date pour l'inspection de la piste.**

Comité : SA		Club : Club des sports montricher les karellis	
Lieu : Les Karellis		Nom de la piste : la somma	
Nom et adresse du demandeur : LECOMTE Sylvain rue du général gerlotto 73300 st Jean de Maurienne			
Tél. :	GSM : 06.10.85.83.43	Email : cds.les.karellis@orange.fr	

Ré-homologation : La piste a déjà été inspecté par : **mario mascia**

(Veuillez indiquer ci-après le numéro d'homologation de chacune des pistes concernées)

Ancien(s) N° d'homologation	3270/12/15			
-----------------------------	-------------------	--	--	--

1 - DESCRIPTIF DE LA PISTE

Piste pour :	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>
Discipline →	SG	SG	GS	
Catégorie →	U12-U14-U16	U12-U14-U16	U12-U14-U16	
Altitude départ (m) :	2345	2345	2300	
Altitude arrivée (m) :	2030	2100	2100	
Dénivelé (m) :	315	245	200	
Longueur (m) :	1280	1040	850	
Pente moyenne % :	24	24	24	
Pente maximum % :	37	37	37	
Pente minimum % :	12	12	12	
Orientation de la piste :	N.E	N.E	N.E	

☞ **Situation géographique, descriptif du terrain :** (Précisez)
 Au sud Ouest des Karrelis exposition Nord-Est, terrain découvert et pâturage.

☞ **Enneigement habituel :**
 Branchement d'eau : **NON** Neige de culture : **NON**
 (Précisez) : **.Neige naturelle**

☞ **Effets du vent :** (Précisez) :
.Vent de Sud sur toute la longueur de la piste de faible à modéré..

☞ **Dispositif de sécurité et de protection :**

(L'indication de l'emplacement des filets de sécurité, l'indication de l'emplacement des haut-parleurs sur la piste, l'indication des possibilités de passage en bordure de piste pour les services techniques, techniciens, etc.)

Précisez : Aire de départ et d'arrivée hermétique par filets C(interdiction) et filet BC et B (protection)
Bannière piste fermée compétition mise en place au début de la piste . Information à l'arrivée du télésiège. Piste fermée par des filets surtout la largeur

Description des aires de départ et d'arrivée :

(une description des aires de départ et d'arrivée; cette description doit contenir, en plus de la structure du terrain et de la situation géographique, essentiellement concernant l'aire d'arrivée, des renseignements sur les emplacements réservés aux journalistes, aux commentateurs de radio et de télévision, ainsi qu'au public. Le nombre de lignes existantes, la nature de l'installation : câble souterrain, câble aérien définitif, câble aérien provisoire, section des câbles, nombre de dérivations sur la piste de compétition, liaison aire d'arrivée - secrétariat de course, liaison aire d'arrivée - centre de presse, indication du nombre de postes radios disponibles, indication sur la liaison départ/arrivée)

**Précisez : Départ : A 2345 m à 100 m en contrebas de l'arrivée du télésiège des Arpents .
Arrivée : A 2030 m Située sur une plate forme 50 mètres au dessus du départ du télésiège des Arpents**

○ Possibilités d'abri au départ : (Précisez) :
tente provisoire.

○ Description des locaux réservés aux concurrents au départ et à l'arrivée :

Précisez : tente mobile

○ Possibilités de liaison départ -arrivée (téléphone et câble de chronométrage) :
(Description des moyens techniques de télécommunications. Le nombre de lignes existantes, la nature de l'installation – Câble souterrain – Câbles aérien définitif – provisoire – Section des câbles- Indication du nombre de postes radios disponibles)

Ondes : OUI / Câbles : BIPAIR / Radios : OUI

Précisez : 15 poste radio disponible

 Possibilités d'accès (une description des possibilités de transport vers les aires de départ et d'arrivée, en outre les possibilités de remontées mécaniques),

(Précisez) : à 18 kilomètres au sud Est de ST JEAN DE MAURIENNE par la D81 (Bis)
Au départ de la station par le télésiège débrayable six places du Vinouve (2000 s/h) puis par le télésiège 4 places des Arpents (1800 s/h)...

○ Remontées mécaniques (Capacité horaire/personnes) : (Précisez) :
Télésiège débrayable six places du Vinouve (2000 s/h)
Télésiège 4 places des Arpents (1800 s/h).....

 Possibilités d'évacuation en cas d'accident, plan de secours :

Précisez : Evacuation par le service des pistes (12 pisteurs) au cabinet médical situé sur le front de neige puis si besoin par ambulance conventionnée ou par hélicoptère en fonction de la régulation du 15

- Disposez-vous d'aires d'atterrissage pour hélicoptère : OUI
- Dispositif hospitalier : (La distance en kilomètres jusqu'à l'hôpital le plus proche)
(Précisez) : Hôpital Dominique Saint-Jean de Maurienne (18 km)...

Date de la demande : 05/01/2020

Nom du demandeur: LECOMTE Sylvain

GSM : 06.10.85.83.43

Email : cds.les.karellis@orange.fr







